



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-40063-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.683**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SECTEUR ROTONDE - EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2013. RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE DANS LA DELIBERATION 2013.605 DU 18 NOVEMBRE 2013

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Chantal DAVENNE, Mme Brigitte DEVESA, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Prévention et Sécurisation
& Services aux Publics

Direction Gestion de l'Espace Public

Service Gestion Réglementaire & Financière

JPP/LG 96-88

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/13

RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SECTEUR ROTONDE - EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2013. RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE DANS LA DELIBERATION 2013.605 DU 18 NOVEMBRE 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Vous avez adopté par délibération n° 2013.605 du 18/11/2013, une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2013 dans le cadre des travaux de requalification du secteur Rotonde.

Or, une erreur matérielle a été constatée sur le montant de la redevance annuelle due avant exonération et, par voie de conséquence, sur le montant de l'exonération adopté. Il y a donc lieu de vous représenter ce rapport.

Pour mémoire, je vous rappelle que la Ville s'est lancée dans des travaux de requalification du secteur Rotonde. Ces travaux se déroulent en trois phases : la première phase concerne la Place Jeanne d'Arc, le début de la rue Espariat et la Place Ferréol, la deuxième porte sur la Place des Combattants d'Afrique du Nord et la troisième sur le début de l'avenue des Belges, côté Rotonde.

A cela, sont venus s'ajouter, les travaux de construction du futur Apple Store en lieu et place de l'ancien Office du Tourisme, Place du Général de Gaulle.

A l'instar de l'année 2012 et compte tenu des travaux actuellement en cours, les commerçants occupant le domaine public de ces secteurs ont demandé le bénéfice d'une exonération de la redevance pour l'Occupation du Domaine Public au titre du rôle et des droits d'emplacement pour l'année 2013, faisant suite aux nuisances supportées.

En effet, malgré toute l'attention apportée pour limiter ces nuisances, les chantiers ont causé de réelles difficultés de fonctionnement pour ces occupants situés dans ces secteurs, notamment par la suppression des terrasses pendant plusieurs mois, entraînant ainsi une perte d'exploitation de l'ordre de 50 % de leur chiffre d'affaires.

Face à ce préjudice exceptionnel, je propose, à l'instar de ce que la Ville a adopté précédemment, d'accorder une exonération partielle de la redevance d'occupation du Domaine Public à l'ensemble des établissements qui ont eu à subir ces travaux ainsi que les droits de place concernant les kiosques de petite restauration à savoir :

Concernant le secteur de la Place Jeanne d'Arc et de la Place du Général de Gaulle
Durée des travaux : 9 mois représentant 75 % de réduction de la redevance annuelle d'occupation du Domaine Public

Factures	Établissements	Adresse	Redevance Annuelle 2013	Montant de l'exonération 75 %	Redevance due après exonération 25 %
2013110000353	DUMAS FLEURS	Pl Jeanne d'Arc	1 712,00 €	1 284,00 €	428,00 €
Loyer mensuel	DUMAS FLEURS	Pl Jeanne d'Arc	20 382,00 €	15 286,50 €	5 095,50 €
2013100000009	LA ROTONDE	2 Pl Jeanne d'Arc	55 209,50 €	41 407,13 €	13 802,37 €
2013100000010	L'ATELIER	2 Pl Jeanne d'Arc	6 939,50 €	5 204,63 €	1 734,87 €
2013110000415	Kiosque à journaux Eynard	6 Pl Jeanne d'Arc	427,50 €	320,63 €	106,87 €
Loyer mensuel	Kiosque à journaux Médiakiosk	6 Pl Jeanne d'Arc	5 070,00 €	3 802,50 €	1 267,50 €
2013100000011	LE CEZANNE	50 rue Espariat	4 136,00 €	3 102,00 €	1 034,00 €
2013100000013	LE FESTIVAL	67 bis rue Espariat	19 874,50 €	14 905,88 €	4 968,62 €
2013100000016	SIMPLY FOOD	67 rue Espariat	2 041,00 €	1 530,75 €	510,25 €
2013100000005	FLUNCH	4 av des Belges	3 923,50 €	2 942,63 €	980,87 €
Loyer mensuel	KIOSQUE LE REGAL	2 av des Belges	7 392,00 €	5 544,00 €	1 848,00 €
2013110000277	KIOSQUE LE REGAL	2 av des Belges	86,00 €	64,50 €	21,50 €
Loyer mensuel	KIOSQUE LA FRINGALE	Pl général de Gaulle	7 392,00 €	5 544,00 €	1 848,00 €
2013110000051	KIOSQUE LA FRINGALE	Pl général de Gaulle	133,00 €	99,75 €	33,25 €
SOUS TOTAL 1				:	101 038,90 €

Concernant le secteur de la Place des Combattants d'Afrique du Nord :

Durée : 5 mois représentant 42 % de réduction de la redevance annuelle d'occupation du Domaine Public

Factures	Établissements	Adresse	Redevance Annuelle 2013	Montant de l'exonération 42 %	Redevance due après exonération 58 %
2013100000006	HIPPOPOTAMUS	Pl des combattants d'Afrique du Nord	12 478,70 €	5 241,05 €	7 237,65 €
SOUS TOTAL 2				: 5 241,05 €	

TOTAL GENERAL DE L'EXONERATION: sous total 1 + sous total 2 = 106 279,95 €

Si la Ville décide d'exonérer partiellement ces commerces de leur redevance annuelle d'Occupation du Domaine Public, le manque à gagner s'élèverait à : **106 279,95 €**

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ANNULER** la délibération n°2013.605 du 18/11/2013 intitulée «Travaux de requalification du secteur Rotonde – Exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 201 » en raison d'une erreur matérielle sur le montant de la redevance annuelle due avant exonération, et par voie de conséquence, sur le montant de l'exonération.

- **ADOPTER** une exonération partielle de la redevance annuelle d'Occupation du Domaine Public à l'ensemble des établissements mentionnés ci-dessus, pour un montant de 106 279,95 euros.

**2013.683 - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SECTEUR ROTONDE -
EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC POUR L'ANNÉE 2013. RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE DANS LA
DELIBERATION 2013.605 DU 18 NOVEMBRE 2013**

Présents et représentés	: 44
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**